

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 04983

Numéro SIREN : 353 716 160

Nom ou dénomination : ABC GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2024 sous le numéro de dépôt 9914

ABC GESTION
Société Anonyme à conseil d'administration
au capital de 960.070 euros
Siège social : 12 Place des Etats-Unis – CS 70052
92547 MONTROUGE Cedex
353.716.160 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-neuf février à dix heures,

Les Administrateurs de la Société Anonyme **ABC GESTION** se sont réunis en Conseil d'administration par visioconférence conformément au règlement intérieur, sur convocation de son Président.

SONT PRÉSENTS PAR TELECONFERENCE :

- Monsieur Cyril LESAGE, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- Monsieur Yves-Laurent BION, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Sylvain LEGOUPIL, Administrateur ;
- Madame Catherine LIM, Administratrice.

EST REPRESENTÉ :

- Monsieur Guillaume VELU, Administrateur et Directeur Général Délégué, représenté par Monsieur Cyril LESAGE, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

EST ABSENT ET EXCUSÉ:

- Monsieur Olivier ROUCHAUD, Administrateur.

Monsieur Cyril LESAGE préside la séance.

Madame Nancy AGAYBY et Madame Sandie MAJOR assurent les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Xavier CERTAIN et Monsieur Fabrice MARTIAL assistent à la réunion en qualité d'invités.

Le Président rappelle l'ordre du jour sur lequel le Conseil d'administration a été convoqué, à savoir :

1. Prise de connaissance et approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 5 février 2024 ;
2. Nomination de Monsieur Xavier CERTAIN en qualité de Directeur Général Délégué en charge de la gestion des fonds ;
3. Point d'information sur la nomination de Monsieur Benjamin BATIER en qualité de Gérant Financier ;
4. Pouvoirs en vue des formalités ;
5. Questions diverses.

Le Président expose alors les détails des décisions visées à l'ordre du jour.

I. PRISE DE CONNAISSANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 5 FEVRIER 2024

Le Conseil d'Administration prend connaissance et adopte sans observation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil d'Administration en date du 5 février 2024 qui a été préalablement transmis aux administrateurs.

II. NOMINATION DE MONSIEUR XAVIER CERTAIN EN QUALITÉ DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ EN CHARGE DE LA GESTION DES FONDS

Monsieur Cyril LESAGE rappelle la réception de la lettre de démission de Monsieur Fabrice MARTIAL, datée du 2 février 2024, de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société et de sa fonction de Gérant Financier avec effet au 1^{er} mars 2024.

Monsieur Cyril LESAGE fait connaître au Conseil d'Administration la proposition du Directeur Général de nommer à ce poste Monsieur Xavier CERTAIN en remplacement de Monsieur Fabrice MARTIAL en tant que Directeur Général Délégué. Monsieur Xavier CERTAIN serait en charge spécifiquement de la gestion des fonds.

Monsieur Cyril LESAGE rappelle que les Dirigeants exécutifs de la Société se sont réunis en date du 8 février 2024 afin d'évaluer la proposition de candidature de Monsieur Xavier CERTAIN en tant que Directeur Général Délégué, en l'absence d'autres candidatures au titre de l'article L225-53 du Code de commerce. Les Dirigeants exécutifs ont émis un avis favorable concernant la proposition par le Directeur Général au Conseil d'administration de la candidature de Monsieur Xavier CERTAIN aux fonctions de Directeur Général Délégué. En effet, Monsieur Xavier CERTAIN étant déjà Gérant de la Société, il dispose d'une légitimité vis-à-vis de l'équipe et possède une connaissance des clients à travers une solide expérience qu'il a pu développer auprès des différents investisseurs.

Conformément aux règles du Groupe CACIB, Monsieur Cyril LESAGE ajoute qu'en amont de délibération du Conseil de ce jour la proposition de nomination de Monsieur Xavier CERTAIN en qualité de Directeur Général Délégué a été présentée au département conformité de CACIB, qui a évalué les problématiques de conflits d'intérêts et de cumul de mandat, puis au COMEX de CACIB le 15 février 2024, qui a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des administrateurs présents, décide de nommer, sur proposition du Président Directeur Général :

Monsieur Xavier CERTAIN
né le 12 octobre 1982 à BERGERAC (24)
demeurant au 38, rue Parmentier à Neuilly-sur-Seine
de Nationalité Française

en qualité de Directeur Général Délégué - Dirigeant au sens de l'article L. 532-9 II 4° du code monétaire et financier - pour une durée indéterminée. Il est rappelé que conformément à l'article 17.4 des statuts de la Société, les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, à tout moment, par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Il est rappelé que, conformément à l'article 17.4 des statuts, Monsieur Xavier CERTAIN disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, à titre de mesure interne et sans que ces limitations ne puissent être opposées aux tiers qui n'en auraient pas connaissance, Monsieur Xavier CERTAIN ne pourra prendre de décisions qu'en matière de gestion des fonds et plus spécifiquement, mais de façon non exhaustive :

- dans l'encadrement ou l'adaptation de l'équipe de gestion dédiée en coordination avec Monsieur Guillaume VELU ;
- dans le cadre de la réglementation applicable du fonds ;
- dans un objectif de défense des intérêts des investisseurs du fonds.

Monsieur Xavier CERTAIN a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de nombre de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat. Il a revu et validé les pièces demandées par le régulateur AMF.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide que Monsieur Xavier CERTAIN ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société en charge de la gestion des fonds.

Monsieur Xavier CERTAIN pourra néanmoins se voir rembourser les dépenses engagées dans le cadre de l'exercice de ses missions en qualité de Directeur Général Délégué sur présentation de justificatifs.

Cette nomination prendra effet à compter du départ de Monsieur Fabrice MARTIAL de ses fonctions de Directeur Général Délégué, à savoir le 1er mars 2024, sous réserve de la validation par le régulateur.

Monsieur Cyril LESAGE indique que la procédure de remise à l'AMF d'un dossier relatif à cette nomination est en cours. Suite aux éléments communiqués à l'AMF, le régulateur a envoyé quelques questions qui sont passées en revue par Monsieur Cyril LESAGE auprès du Conseil.

Madame Catherine LIM demande notamment à partir de quand court le délai d'un mois pour l'analyse du dossier auprès du régulateur. Monsieur Cyril LESAGE indique que ce délai commence à compter de la remise du dossier et qu'il est usuellement suspendu dès que l'AMF formule des questions. Monsieur Cyril LESAGE précise qu'une partie dossier a été remis le 9 février 2024.

Monsieur Sylvain LEGOUPIL demande si des risques de pénalités existent en cas de retard dans la remise du dossier à l'AMF. Monsieur Cyril LESAGE explique que la société fait tout ce qui est possible pour respecter les procédures administratives prévues.

III. POINT D'INFORMATION SUR LA NOMINATION DE MONSIEUR BENJAMIN BATIER EN QUALITE DE GERANT FINANCIER

Monsieur Cyril LESAGE indique que les Dirigeants exécutifs se sont réunis le 8 février 2024 afin d'évaluer les candidatures au poste de Gérant Financier de la Société.

Les Dirigeants exécutifs ont conclu que Monsieur Benjamin BATIER disposait de l'expérience et des compétences nécessaires et ont décidé de sa nomination en tant que Gérant Financier.

Monsieur Fabrice Martial ajoute que Monsieur Benjamin BATIER travaille depuis 2019 au sein de l'équipe de gestion.

Monsieur Cyril LESAGE indique que Madame Meryem BOUSSETTA a aussi proposé sa candidature au poste de gérant. Toutefois, les Dirigeants exécutifs ont estimé que son expérience d'un an ne permettait pas de valider sa candidature. Il a été proposé d'analyser de nouveau sa candidature dans un an.

Monsieur Cyril LESAGE indique que la procédure de remise à l'AMF d'un dossier relatif à cette nomination est actuellement en cours.

Le Conseil d'administration en prend acte après que différentes informations aient été échangées.

IV. POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

V. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à 10h30.

DocuSigned by:
Cyril Lesage
ACEC630429B6493...

Président du Conseil d'administration
Monsieur Cyril LESAGE

DocuSigned by:
Yves-Laurent Bion
AD2561725FE54E0...

Administrateur
Monsieur Yves-Laurent BION